



Umam

Rapport annuel 2007

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Liste des adhérents	p.4
Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats	p.8
Bilan.....	p.10
Annexes aux comptes 2007	p.12
Résolutions	p.31

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président honoraire :	Wim-Jean de Zeew
Président :	Paul Tassel
Vice-Présidents :	Daniel Blot Jean-Pierre Seroin
Secrétaire :	Jean Guérard
Administrateurs :	Wim-Jean de Zeeuw Jean Melisse Jean Pouget Aimé Montal Jean-Claude Courty Georges Lasne Roger Roland Jérôme Sennelier

DIRECTION GÉNÉRALE

Robert Bourreau-Guérinière

Mutuelles adhérentes à l'Union

Assurances Mutuelles Méditerranéennes (Amm)

- Président : Aimé Montal
- Direction : Claudine Danne

France Réunion Assurance Mutuelle (Fram)

- Président : Roger Roland
- Direction : Bernard Donce

La Comtoise

- Président : Georges Lasne
- Direction : Marie-José Lavina

La Mutuelle de Cluny Assurances

- Président : Marc Planchon
- Direction : Jean-Charles Pétré

Le Renom Assurances

- Présidente : Geneviève Chapaton
- Direction : Jean-Charles Pétré

Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag)

- Président : Jean Mélisse
- Direction : Andréas Zogg

Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)

- Président : Jacques Gelac
- Direction : Daniel Laguerre

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : Daniel Blot
- Direction : Laurent Prévost

Mutuelle Centrale d'Assurances (Mca)

- Président : Paul Tassel
- Direction : Georges Briens

Mutuelle d'assurances des négociants et loueurs de matériels de travaux publics manutention agricoles et divers (Mutp)

- Président : Jean Pouget
- Direction : Stéphanie Morata

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smammm)

- Président : François Mayrand
- Direction : Jean Guérard

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2007

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles du Titre II, section 2 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées par l'UMAM au cours de l'exercice 2007 et de soumettre à votre approbation ses Comptes de Résultat et son Bilan au 31 décembre 2007.

Les comptes de résultat sont présentés distinctement suivant qu'il s'agit de la liquidation des exercices antérieurs au 1er janvier 1985, date de création de l'Union, ou des opérations de réassurance des mutuelles adhérentes à l'Union depuis 1985.

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Exercice 1984 et antérieurs

La liquidation des exercices antérieurs à 1985 se traduit par une perte de 11.381,98 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité.

Exercice 2007

Évolution des cotisations

Au cours de l'exercice, les émissions de cotisations nettes d'annulations se sont élevées à 23.686.246 € contre 21.558.161 € en 2006, ce qui représente une augmentation de notre chiffre d'affaires de 9,8% contre 7,56 % en 2006.

Cette augmentation provient d'une part de la prise en compte des chiffres d'affaires des nouvelles mutuelles comme la Mutuelle de Cluny (945.849 €) et Le Renom (362.707 €) entrées dans l'Union à effet du 1^{er} janvier 2007 et d'autre part de la progression des chiffres d'affaires :

- de certaines mutuelles professionnelles : MASTER avec + 12,18 % et la SMAMMM avec + 21,94 %,
- de la Mutuelle Centrale d'Assurances avec + 10,23 %,
- de la Comtoise avec + 7,34 % ,
- de l'AMM avec + 5,96 %,

Le portefeuille de la FRAM demeure relativement stable et marque une très légère progression avec + 1,53%.

Celui de la MAM est stable avec - 0,58%.

En revanche, deux mutuelles ont enregistré une diminution de leur chiffre d'affaires : la MAG (- 10,9 %) et la MUTP (-8,53%). Pour cette dernière le fléchissement provient des mesures prises dans le cadre des opérations de surveillance et d'assainissement de son portefeuille qui ont entraîné la résiliation d'un certain nombre de contrats et une plus grande sélection des risques.

À périmètre constant d'activité (hors prise en compte des portefeuilles nouveaux de la Mutuelle de Cluny et du Renom) l'augmentation de chiffre d'affaires de l'Umam en 2008 s'élève à 3,8%.

Il est à noter que la progression du chiffre d'affaires du marché français des assurances de biens et de responsabilités s'est établie pour 2007 à + 2%. Le marché de l'assurance automobile a pour ce qui le concerne poursuivi son ralentissement avec - 0,5% contre - 0,7% en 2006.

Les cotisations acquises à l'exercice s'élèvent, toutes mutuelles confondues, à 23.401.402 € contre 21.742.757 € en 2006, ce qui représente une augmentation de 7,62 %.

Évolution des charges de sinistres

Le règlement des sinistres et les provisions techniques à la charge de l'exercice des mutuelles en activité s'élèvent, brut de cession de réassurance, à 9.905.096 €, ce qui représente 42,32 % des cotisations acquises contre 76,91 % en 2006, chargement de gestion sur provisions compris.

Les résultats techniques comptables de l'exercice sont donc très satisfaisants, ce qui s'explique par :

- le résultat observé chez les mutuelles adhérentes en activité, puisque le rapport sinistres/cotisations comptable lié à leurs opérations est de 44,80% contre 76,69% en 2006. L'amélioration de ce ratio provient non seulement de la bonne qualité, globalement, des résultats de l'exercice courant, mais également de dégagements de bonis sur exercices antérieurs enregistrés plus particulièrement au sein de Master et de la Comtoise. Concernant cette dernière mutuelle, les bonis sur exercices antérieurs représentent globalement 1,9 M€ après révision à la baisse courant 2007 de deux très importants dossiers de sinistres corporels automobile (sinistre "RAVENET" du 5 juin 2005 et sinistre " EMI " du 14 novembre 2005).

La MUTP, avec un résultat de l'exercice courant encore fragile, bien qu'en amélioration, a malheureusement enregistré pour sa part une aggravation de ses résultats sur l'exercice 2004, du fait notamment de deux sinistres corporels qui ont été portés au cours de l'exercice 2007 de 221.000 € à 405.000 € pour le premier et de 443.000 € à 505.000 € pour le second,

- la liquidation des anciennes opérations d'assurance construction de l'Assurance Mutuelle des Constructeurs et de la SMAI qui dégagent ensemble 363.694 € de bonis.

Toutes opérations confondues (mutuelles en activité, mutuelles dont les opérations sont en cours de liquidation y compris AMC, et opérations de la MCA antérieures à 1985), le rapport sinistres/cotisations comptable est de 41,21 %.

Évolution des dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'Union s'est élevé à 7.074 k€ contre 5.503 k€ en 2006, soit une augmentation de 28,54% par rapport à l'an passé. En valeur absolue, cette augmentation provient des participations aux frais de gestion versées aux nouvelles mutuelles adhérentes, la Mutuelle de Cluny et Le Renom, des participations complémentaires versées à certaines mutuelles adhérentes et des nouvelles modalités de répartition des frais de GIE.

Par rapport à nos cotisations, le montant de nos charges de fonctionnement représente un taux de 30,22 %, contre 25,31% en 2006.

Résultat comptable

Les opérations nettes de notre compte technique pour les mutuelles en activité se soldent par un excédent de 2.173.467,45 € .

Compte tenu des opérations non techniques (produits et charges des placements, produits et charges exceptionnelles), l'exercice se solde par un excédent de 1.572.010,49 € que nous vous proposons de porter au crédit du compte Report à Nouveau.

Activité des filiales

L'Umam est détenteur de 31 500 parts sur un total de 32 000 parts de la SCI de l'Industrie et de 13 900 parts sur un total de 14 500 parts de la SCI des Minimes.

Les actifs de ces deux SCI étaient constitués d'immeubles qui ont été cédés, situés à Tarbes pour la première et à Toulouse pour la seconde.

Ces SCI sont amenées à être liquidées dès que possible et leur structure juridique ne perdure aujourd'hui que pour les besoins du règlement définitif de deux litiges en cours. L'un concerne un ancien salarié pour la SCI de l'Industrie et l'autre est relatif à la propriété de deux emplacements de stationnement pour la SCI des Minimes.

En conclusion, cet exercice est marqué par plusieurs facteurs positifs :

- un chiffre d'affaires en augmentation de 3,8 % à périmètre constant d'activité et de 9,8% avec la prise en compte des nouveaux portefeuilles de la Mutuelle de Cluny et du Renom ;
- des résultats techniques satisfaisants au titre de l'exercice et l'existence de bonis sur exercices antérieurs. Ainsi, le rapport sinistres/cotisations comptable des mutuelles en activité et autres opérations passe de 75,91% en 2006 à 41,21%;

Ces facteurs nous permettent de renforcer nos fonds propres qui passent de 3.411.719 € à 5.491.030 €.

La marge de solvabilité constituée s'élève à 7.714 k€ pour une exigence réglementaire de 2.132 k€, soit un taux de couverture de 3,61 fois.

Enfin, la couverture des engagements réglementés est satisfaite avec un excédent représentant 3.210 k€ par rapport à la norme, contre un excédent de 2.776 k€ en 2006.

Après avoir entendu les rapports du Commissaire aux comptes, votre Assemblée Générale aura à se prononcer à titre ordinaire sur les résolutions que nous lui soumettrons et qui, outre l'approbation des comptes, auront également pour objet le renouvellement pour six ans des mandats d'Administrateur de MM. Paul TASSEL et Jean GUERARD.

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier vivement nos mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance, l'ensemble des collaborateurs qui agissent au sein de celles-ci, ainsi qu'auprès des GIE de moyens mis à la disposition de notre Union et de ses adhérents, pour le travail accompli tout au long de cet exercice.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'assurance mutuelle Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 26 mai 2008

Le Commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultats au 31 décembre 2007

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2006
1 Primes acquises		23 401	-17 439	5 962	5 601
1a Primes	+	23 686	-17 439	6 247	5 416
1b Variation de primes non acquises	+/-	- 285	-	- 285	185
2 Produit des placements alloués	+	348	-	348	570
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		-9 980	7 098	-2 882	-4 617
4a Prestations et frais payés	-	-13 168	9 691	-3 476	-3 772
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	3 187	-2 593	594	- 845
5 Charges des autres provisions techniques		143	-	143	155
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 405	5 456	5 052	3 341
7a Frais d'acquisition	-	- 191	-	- 191	- 145
7b Frais d'administration	-	- 213	-	- 213	- 7
7c Commissions reçues des réassureurs	+		5 456	5 456	3 494
8 Autres charges techniques	-	-6 458	-	-6 458	-5 247
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-
Résultat technique non vie		7 048	-4 885	2 163	- 197

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2007	2006

1 Résultat technique		2 163	- 197
3 Produits des placements		915	1 436
3a Revenu des placements	+	370	565
3b Autres produits des placements	+	231	0
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	314	870
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 472	- 791
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 154	- 155
5b Autres charges des placements	-	- 66	- 341
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 253	- 296
6 Produits des placements transférés	-	- 348	- 570
7 Autres produits non techniques	+	-	-
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-	11
9a Produits exceptionnels	+	8	15
9b Charges exceptionnelles	-	- 8	- 4
10 Participation des salariés	-	- 96	- 75
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 603	- 1
12 Résultat de l'exercice		1 561	- 188

Bilan au 31 décembre 2007

1 ACTIF

	2007	2006
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	15 668	18 082
3a Terrains et constructions	692	692
3b Placements dans des entreprises liées	-	-
3c Autres placements	14 953	17 373
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	23	18
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	17 476	20 069
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	17 476	20 069
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	6 214	3 602
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	-148	-490
6aa Primes restant à émettre	-148	-490
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 387	2 185
6c Autres créances	2 974	1 907
6ca Personnel	0	0
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9	10
6cc Débiteurs divers	2 965	1 897
7 Autres actifs	3 036	1 366
7a Actifs corporels d'exploitation	121	110
7b Comptes courants et caisse	2 915	1 256
8 Comptes de régularisation - Actif	497	525
8a Intérêts et loyers acquis non échus	202	297
8b Frais d'acquisition réportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	295	228
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	42 891	43 644

2

PASSIF

2007

2006

	2007	2006
1 Capitaux propres :	5 491	3 412
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	7 671	7 233
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	1 797	1 711
1e Report à nouveau	-5 537	-5 345
1f Résultat de l'exercice	1 561	- 188
2 Passifs subordonnés	2 287	2 287
3 Provisions techniques brutes	30 090	33 065
3a Provisions pour primes non acquises non vie	1 383	1 098
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	26 255	29 372
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	2 452	2 595
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	541	541
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	319	330
7 Autres dettes	3 919	3 622
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6	18
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 305	3 046
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	1 609	558
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	620	18
7ee Créanciers divers	989	540
8 Comptes de régularisation - Passif	244	388
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	42 891	43 644

Annexe aux comptes 2007

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

L'exercice se caractérise par plusieurs éléments positifs pour l'Union :

- Un chiffre d'affaires en croissance de 9,8% en valeur absolue avec l'arrivée dans l'Union de deux nouvelles mutuelles adhérentes, la Mutuelle de Cluny et le Renom.
- À périmètre constant, l'augmentation du chiffre d'affaires de l'Union est de 3,8%, taux largement supérieur à celui observé en 2007 au sein de l'ensemble des sociétés d'assurance dommages du marché.
- Les cotisations acquises progressent quant à elles de 7,62% et passent de 21.743 k€ à 23.401 k€ .
- De très bons résultats techniques puisque les résultats bruts de réassurance sont positifs à hauteur de 7.048 k€ contre 309 k€ l'an passé. Ce niveau s'explique par la conjonction de la qualité des résultats de l'exercice courant avec le dégagement de bonis significatifs sur la liquidation des exercices antérieurs.

C'est ainsi que le rapport sinistres/cotisations comptable de l'ensemble des mutuelles en activité est de 44,80% contre 76,69% l'an passé.

Le rapport sinistres/cotisations comptable toutes activités confondues (mutuelles en activité et liquidation des anciennes opérations) est de 41,21% contre 75,91% en 2006.

- Après réassurance et imputation des charges de fonctionnement qui passent de 5.503 k€ à 7.074 k€, soit une augmentation de 28,54% et un taux de chargement rapporté aux cotisations acquises de 30,22%, les opérations nettes de notre compte technique se soldent par un gain de 2.163 k€ contre une perte de 197 k€ en 2006.

Compte tenu des opérations non techniques (produits et charges de placements, produits et charges exceptionnelles), l'exercice se solde par un excédent de 1.561 k€ contre une perte de 188 k€ en 2006.

Ces résultats permettent de conforter les fonds propres de l'Union qui passent de 3.412 k€ à 5.491 k€, soit une augmentation de plus de 60% .

Il convient par ailleurs d'observer que :

- les engagements réglementés de l'Union sont excédentaires de 3.210 k€ contre 2.776 k€ en 2006 ;
- enfin, la marge de solvabilité est couverte à hauteur de 3,61 fois la marge réglementaire exigée.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2007, votre société devrait au titre des soutiens dont elle a bénéficié 53 k€ à Monceau Assurances mutuelles associées, et ne devrait rien à ce titre à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	-	-	692
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	692	-	-	692
TOTAL BRUT	692	-	-	692

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	692	692
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	692	692
TOTAL NET	692	692

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2007

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	4 883	3 888	2 883	5 888
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	10 182	515	4 353	6 344
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	708	731	707	731
Valeurs remises en nantissement	1 601	390	-	1 991
TOTAL BRUT	17 372	5 524	7 943	14 954

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	4 883	5 887
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	10 182	6 344
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	708	731
Valeurs remises en nantissement	1 601	1 991
TOTAL NET	17 373	14 953

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	692	692	1 028	692
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	5 886	5 886	5 971	4 881
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	6 293	6 126	5 856	9 794
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	2 013	2 008	1 944	1 617
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	731	731	736	708
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	15 618	15 446	15 536	17 694
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	7 894	7 721	7 379	11 393
- placements évalués selon l'article R 332-20	7 724	7 724	8 157	6 301
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	12 874	12 705	12 857	15 369
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 745	2 740	2 680	2 325
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2006			2007		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	18 086	18 082	18 232	15 618	15 669	15 536
Amortissement de Surcote		-			-	
Amortissement de Décote		388			223	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	18 086	17 694	18 232	15 618	15 446	15 536

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2006
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	692	692	1 028	692
Total	692	692	1 028	692

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Valeur de remboursement	10 675	7 155
Valeur nette	11 393	7 721
SOLDE NON AMORTI	-718	-566

4.1.5

Créances au 31 décembre 2007

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	- 490	- 148	- 148	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	2 185	3 387	3 387	-
Autres créances	1 907	2 974	2 974	-
Total	3 602	6 214	6 214	-

4.1.6

Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	297	202
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	-	-
Autres	228	295
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	525	497

4.1.7

Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile de l'Industrie 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	98,44%	480	810	-	32	-	-	-
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	257	-	6	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2007
Fonds d'établissement	7 233	438	-	7 671
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	199	4	-	203
Réserve de capitalisation	1 513	81	-	1 594
Réserve de solvabilité				
Sous total	8 945	523	-	9 467
Report à nouveau	-5 345	-192	-	-5 537
Résultat de l'exercice	-188	1 561	-188	1 561
TOTAL	3 412	2 414	- 188	5 491

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné	1 524	EUR	6,00%	oui	-
Emprunt complémentaire fonds d'établissement	762	EUR	5,31%	oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/07	31/12/06
Domages Corporels individuels	15	-	-
R.C Automobile	263	-	-
Domages Automobile	398	-	-
Domages aux biens des particuliers	329	-	-
Domages aux biens des professionnels	173	-	-
Domages aux biens agricoles	35	-	-
Catastrophes naturelles	68	-	-
Responsabilité Civile	81	-	-
Pertes pécuniaires	6	-	-
Divers	10	-	-
Transport	4	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	1 383	-	-

4.2.4

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2003	2004	2005

Exercice 2005			
Règlements	9 447	10 351	7 434
Provisions	1 688	3 106	8 316
Total charge de sinistres	11 135	13 457	15 750
Primes Acquisées	14 744	17 961	20 307

Ratio S/P	76%	75%	78%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2003	2004	2005	2006

Exercice 2006				
Règlements	9 526	10 784	11 533	7 385
Provisions	1 332	2 318	5 971	7 862
Total charge de sinistres	10 859	13 101	17 505	15 247
Primes Acquisées	14 809	18 074	20 558	21 192

Ratio S/P	73%	72%	85%	72%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2003	2004	2005	2006	2007

Exercice 2007					
Règlements	9 553	11 456	12 140	11 858	6 784
Provisions	1 135	1 647	2 619	3 691	7 002
Total charge de sinistres	10 689	13 102	14 759	15 549	13 787
Primes Acquisées	14 801	18 015	20 621	21 505	22 808

Ratio S/P	72%	73%	72%	72%	60%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2007			2006
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	27 938	20 069	7 868	7 984
Règlements sur antérieurs pendant l'exercice	6 155	4 821	1 334	1 397
Provision pour sinistres à la clôture	17 753	12 468	5 285	7 051
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	4 030	2 781	1 249	- 464

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

Néant

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Provisions pour litiges	3	3
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	541	541

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	330	319	319	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	18	6	6	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 046	2 305	2 305	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	558	1 609	1 609	-
TOTAL	3 952	4 239	4 239	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement sur les différences sur les prix de remboursement	388	223
Autres	-	21
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	388	244

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2006	2007
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	-	-
État		
Impôt société	-	602
autres charges à payer	10	11
Autres charges à payer diverses	88	478
TOTAL	97	1 090
Produits à recevoir	2006	2007
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	10	634
Autres produits à recevoir	1 352	1 423
TOTAL	1 362	2 057

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Engagements donnés divers	57	57
Valeurs nanties au profit des cédantes	2	2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	59	59
Engagements reçus	Montant au 31/12/2006	Montant au 31/12/2007
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	21 921	22 448
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	21 921	22 448

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	(20)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	Acceptation en France
Total	Dommages corporels individuels	Automobile RC	Automobile dommages	Dommages aux biens particuliers	Dommages aux biens professionnels	Dommages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	Protection juridique et assistance	Pertes Pécuniaires	Transports	Domage construction	RC Decennale construction	Credit Caution	
	(20)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	
Primes acquises	232	4 018	10 729	3 311	2 692	400	852	717	85	306	60	-	-	-	1
Primes	237	4 058	10 869	3 338	2 745	404	858	720	84	312	60	-	-	-	1
Variation de primes non acquises	-6	-39	-140	-27	-53	-4	-6	-4	1	-6	-	-	-	-	-
Charges de prestations	-345	468	5 793	1 764	1 492	794	241	389	34	68	5	-851	511	-8	-517
Prestations et frais payés	56	3 137	5 593	1 806	1 745	88	594	318	18	25	16	78	49	-	-354
Variation des provisions pour prestations	-401	-2 669	200	-42	-253	707	-353	72	16	43	-10	-929	461	-8	-163
Solde de souscription	577	3 550	4 936	1 547	1 200	-395	611	327	51	238	55	851	-511	8	518
Frais d'acquisition	191	33	88	27	22	3	7	6	1	3	-	-	-	-	-
Autres charges nettes de gestion	66	1 146	3 059	944	767	114	243	204	24	87	17	-	-	-	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	68	1 179	3 147	971	789	117	250	210	25	90	18	-	-	-	-
Produits nets des placements	10	226	34	18	13	5	3	17	-	-	1	4	17	1	-
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	10	226	34	18	13	5	3	17	-	-	1	4	17	1	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	171	2 947	7 906	2 401	1 988	292	854	524	49	228	44	-	-	-	35
Part des réassureurs dans les prestations payées	43	2 085	3 975	1 283	1 246	62	588	227	12	18	11	69	44	-	27
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-289	-2 077	147	-8	-187	509	-353	52	12	31	-7	-399	-33	-3	14
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	59	1 059	2 571	775	631	91	-	170	16	70	14	-	-	-	-
Solde de réassurance	358	1 880	1 214	351	298	-370	619	75	9	109	26	329	-11	3	-7
Résultat technique	161	717	609	242	125	-137	-255	59	17	40	12	527	-484	6	524
Hors compte															
Provisions pour primes non acquises à la clôture	15	263	398	329	173	35	68	81	10	6	4	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	10	224	257	302	120	31	62	77	11	-	4	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	624	15 528	3 013	1 481	958	766	49	1 519	24	46	39	-84	1 648	89	557
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture (*)	1 025	18 054	2 813	1 523	1 211	59	402	1 447	8	3	50	846	1 187	97	719
Autres provisions techniques à la clôture	1	2 451	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	1	2 594	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture, sont retraitées de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres non cédées par les mutuelles adhérentes sur l'exercice pour 71 k€.

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable de 1995 ayant instauré une règle d'allocation des produits nets des placements, un montant de 348 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	133
Frais externes de gestion	12
Frais internes	9
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	154
Amortissement des différences de prix de remboursement	66
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	66
Moins-values réalisées	172
Dotation à la réserve de capitalisation	81
Pertes provenant de la réalisation des placements	253
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	472

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	370
Revenus des placements	370
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	231
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts	-
Autres produits de placements	231
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	314
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	314
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	915

NET	443
------------	------------

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	99	89	105	12	6 382	6 687
Charges internes	90	96	103	9	75	372
Dotations aux amortissements et aux provisions	4	4	5	-	2	16
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	193	189	213	20	6 458	7 074

5.4 Charges de personnel

La société n'a employé aucun salarié en 2007.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2007
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	-
Profits sur exercices antérieurs	-
Produits exceptionnels issus du déversement classe9/classe6	5
Prix de vente immobilisations corporelles	-
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	3
Total produits exceptionnels	8
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	2
Pertes sur exercices antérieurs	-
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues du déversement classe9/classe6	3
Valeur comptable des immobilisations corporelles Ced	-
Dotation provisions à caractère except.	3
Total charges exceptionnelles	8
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0

5.6 Primes brutes émises

	2006	2007
primes d'assurance directe en France	21 558	23 686
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	21 558	23 686

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2007,

- 6.600 € ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé,
- 6.216 € ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2008

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes, donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées aux articles R.322-57 et R.322-103 du Code des Assurances, effectuées au cours de l'exercice 2007.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- au débit de la réserve complémentaire pour marge de solvabilité : le résultat concernant la liquidation des exercices antérieurs à 1985, soit 11.381,98 euros ;
- au crédit du compte « report à nouveau » : le résultat de l'exercice concernant l'UMAM, soit 1.572.010,49 euros.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2007, 6.600 euros ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2007, 6.788,17 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Paul TASSEL.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean GUÉRARD.
Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide que la prochaine Assemblée Générale pourra se tenir dans un lieu qui sera fixé par le Conseil d'Administration et qui sera porté à la connaissance des sociétaires au moins quinze jours avant la date de ladite Assemblée Générale.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles

Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 784 338 717 00019

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 57 784 338 717 000 19

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com